



Accélérateur de compétences

FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT

L'AMIFOP est agréée par la Préfecture de la Région Lorraine à dispenser des formations CHSCT – Arrêté n°85 – S.G.A.R n°279 en date du 22 mai 1985.

Rappel de la législation

Les représentants du personnel au CHSCT doivent bénéficier, dès leur première désignation, d'une formation nécessaire à l'exercice de leurs missions. Cette formation théorique et pratique a pour objet de développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité à analyser les conditions de travail. Le CHSCT est chargé de contribuer à la sécurité et à la protection mentale des salariés **Elle doit être renouvelée au bout de 4 ans de mandat, consécutifs ou non.**

Dans les établissements d'au moins 300 salariés, la durée de la formation est de 5 jours. Elle est de 3 jours dans les établissements de moins de 300 salariés, sauf dispositions conventionnelles plus favorables.

PUBLIC CONCERNE : Membres du CHSCT

PRE REQUIS : Aucun

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Dans le cadre de son travail, le stagiaire sera capable de :

- mesurer les risques professionnels, développer la prévention
- étudier des situations d'accidents, appliquer la méthode d'analyse par l'Arbre des causes
- analyser les conditions de travail et faire vivre le CHSCT dans l'entreprise.
- agir et proposer des solutions pratiques

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Définir le rôle et les missions du CHSCT au sein de l'entreprise.
- Préparer les actions terrains

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Travail de groupe
- Exercices pratiques à partir de cas concrets, vidéo

L'AMIFOP est agréée par la Région Grand-Est pour la formation des représentants du personnel au CHSCT . Cet agrément constitue la certification que l'organisme bénéficiaire présente les garanties requises, tant au point de vue de la compétence des formateurs, que de la qualité des programmes (Extrait de : <http://grand-est.directe.gouv.fr/Formation-des-membres-du-CHSCT-et-du-CE>).

La formation est dispensée par un formateur, expert dans son domaine, agréé et supervisé par l'AMIFOP suivant un processus de recrutement et de suivi intégré au système qualité.

DOCUMENTATION REMISE

Un livret des éditions Mémo-Forma.

http://www.memoforma.fr/assets/webpptformateurjuin2016_chsct-priv.pdf



DURÉE

3 jours

MODE D'EVALUATION DES ACQUIS

Les acquis de la formation seront évalués par le biais d'un Quizz.

VALIDATION Attestation de fin de formation

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

"Feuilles d'émargement signées par demi-journée par les stagiaires et contresignées par le formateur"

PROGRAMME

1. Organisation de la prévention

- au plan National
- dans l'entreprise

2. Les aspects humains, économiques et sociaux des accidents de travail

Aspects humains :

- les accidents du travail
- maladies professionnelles
- accidents de trajet
- statistiques accidents

Aspects économiques :

- tarification des entreprises
- coût des accidents
- incidence sur la productivité

Aspects sociaux :

- absentéisme

3. Champ d'action des CHSCT / Notion de législation et de réglementation en matière d'hygiène et de sécurité

- Les grandes dates du CHSCT
 - définition, terminologies
 - les principaux décrets, directives, circulaires ...
 - mise à jour de la réglementation française...
- Le fonctionnement du CHSCT
 - la composition
 - la DUP (Délégation Unique du Personnel)
 - les réunions (ordre du jour, convocations, CR)
 - le rôle, les missions, les droits et les devoirs du CHSCT
 - les moyens
 - son rôle dans la procédure d'alerte en cas de danger grave et imminent
- Les obligations de l'employeur, les responsabilités

4. Formation à la prévention (définition)

- diagnostic des risques
- visites d'inspection
- document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER).

5. La prévention des accidents du travail

Prévention à postériori (passive) :

- l'étude de l'accident
- l'enquête
- la méthode d'analyse des accidents par l'Arbre des causes
 - présentation de la méthode
 - application sur des cas concrets
- situation d'atelier : outil de prévention et de gestion
- fichier individuel accident (outil).

Prévention à priori (active) :

- formation du personnel à la sécurité et suivi
- recherche des anomalies (diagnostic)
- analyse des risques professionnels et des conditions de travail
- incendie
- secourisme
- gestes et postures.
- électricité.
- co-activité
- risques : chimiques, cmr, biologiques, amiante...

6. Contrôle dans les établissements

- inspection du travail (fonctions prérogatives)
- les responsabilités dans les contrôles techniques
- Sécurité Sociale (CARSAT) : contrôle sur les lieux de travail, impact, injonction, recours
- rôle des caisses de Sécurité Sociale : le pouvoir normatif et financier, la mission de contrôle.

7. Le service de santé au travail

- rôle et mission du service de santé au travail
- les responsabilités des employeurs

8. Les conditions de travail (notions)

- les principaux paramètres

- l'ergonomie de conception et de correction
- les ambiances physiques : bruit-éclairage-vibration-mécanique...
- les ambiances thermiques : chaud-froid.
- les ambiances chimiques : prévention - protection-fiche d'exposition
- les risques psychosociaux RPS
- les T.M.S.

- la pénibilité au travail
- les études et amélioration des postes de travail
- les aménagements du cadre de vie au travail

- les interventions des entreprises extérieures (plan de prévention)

- rédaction de documents et suivi

Le C.H.S.C.T. formule des avis et fait des propositions en matière de prévention, d'amélioration des conditions de travail, d'hygiène sanitaire, d'environnement